



## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la réunion tenue le 8 avril 2024, au 1070, route du Président-Kennedy à 19h30, le conseil municipal a adopté le Règlement 484-2024 relatif aux usages conditionnels.

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 16 avril 2024 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 18 avril 2024.

Le texte de ce règlement est disponible au bureau du soussigné situé au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, QC, G0S 3G0 où toute personne peut en prendre connaissance.

**DONNÉ À SCOTT**, ce 22 avril 2024

**Michel Lefebvre**  
Directeur général et  
greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 avril 2024

**Michel Lefebvre**  
Directeur général et  
greffier-trésorier